



## LE PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE

LA RÉVISION DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT) DE VAL DE GARONNE GUYENNE GASCOGNE CONSTRUIT SON PROJET.....

### QU'EST-CE QUE LE PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE



### Le Mot du Président



#### Un cap fixé pour le territoire pour 20 ans !

*Le Pôle territorial, Val de Garonne Guyenne Gascogne s'est engagé dans une démarche de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) dans la continuité de ses ambitions : donner les moyens au territoire de se développer et offrir à la population une qualité de vie pour aujourd'hui et pour demain.*

*Nous sommes à présent dans une phase stratégique pour le projet. Après avoir mis en exergue les forces et les faiblesses du territoire, révélé les contraintes qui s'imposent à nous, nous nous appuyons sur l'ensemble des opportunités pour un développement vivable et viable pour tous.*

*Les grandes orientations du Projet d'Aménagement Stratégique, qui vous sont présentées dans cette troisième « Lettre SCoT », sont le point de départ de la prochaine étape, la plus engageante : se fixer des objectifs pour l'avenir.*

Le Président 

### LES 4 PILIERS DU PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE



1

Conforter le rôle de pôle d'équilibre régional



2

Assurer un maillage territorial cohérent de centralités attractives et dynamiques, gage d'un développement équilibré et solidaire du territoire



3

Faire des atouts culturels et touristiques une force pour le rayonnement du territoire



4

Ancrer durablement le territoire en s'appuyant sur ses ressources



## PILIER 1. CONFORTER LE TERRITOIRE DANS SON RÔLE DE PÔLE D'ÉQUILIBRE RÉGIONAL

### 1. RENFORCER LES CONNEXIONS AVEC LES ESPACES EXTÉRIEURS POUR AMPLIFIER LES SYNERGIES

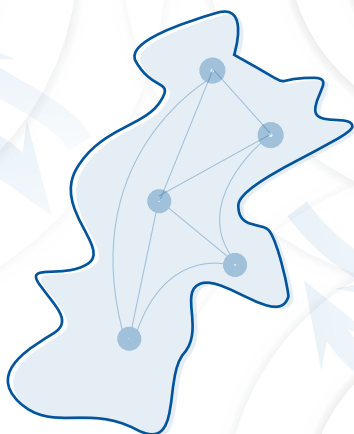
- > Renforcer les coopérations territoriales stratégiques
- > Engager une démarche collective d'attractivité résidentielle conjointe
- > Déployer le Très Haut Débit sur le territoire

### 2. CONSTRUIRE UNE ÉCONOMIE ATTRACTIVE ET COMPLÉMENTAIRE

- > Requalifier les zones industrielles existantes vers des ZAE plus qualitatives
- > Anticiper l'extension de la ZAC Marmande Sud afin d'asseoir son rôle de ZAE à vocation régionale
- > Assurer la Reconquête des friches économiques à l'aide d'une politique volontariste

### 3. DÉVELOPPER DES MOBILITÉS INNOVANTES ARTICULÉES AVEC LES ESPACES DE VIE DU TERRITOIRE

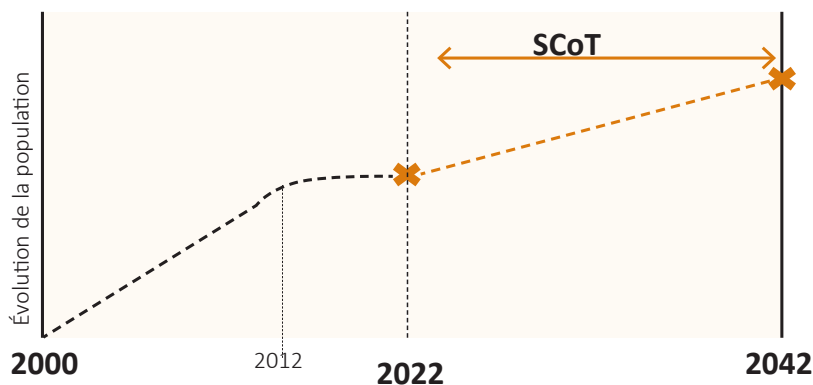
- > Favoriser le report modal et les mobilités alternatives à la voiture individuelle



## PILIER 2. ASSURER UN MAILLAGE TERRITORIAL COHÉRENT DES CENTRALITÉS ATTRACTIVES ET DYNAMIQUES, GAGE D'UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ ET SOLIDAIRE DU TERRITOIRE

### S'APPUYER SUR UNE ARMATURE URBAINE CONSOLIDÉE POUR LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

- > Affirmer une dynamique démographique et d'accueil de population de l'ordre de 0.5%/an en s'appuyant sur une attractivité territoriale.
- > Affirmer le rôle des polarités principales en lien avec le niveau de services et le déploiement d'une mobilité durable



Afficher une dynamique démographique et une attractivité territoriale

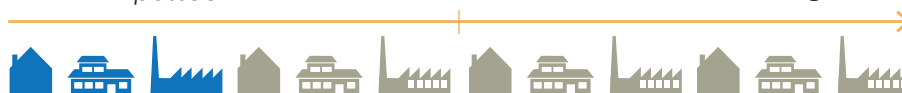
### INSCRIRE LE TERRITOIRE DANS UNE LOGIQUE DE SOBRIÉTÉ FONCIÈRE ET LIMITER L'ÉTALEMENT URBAIN

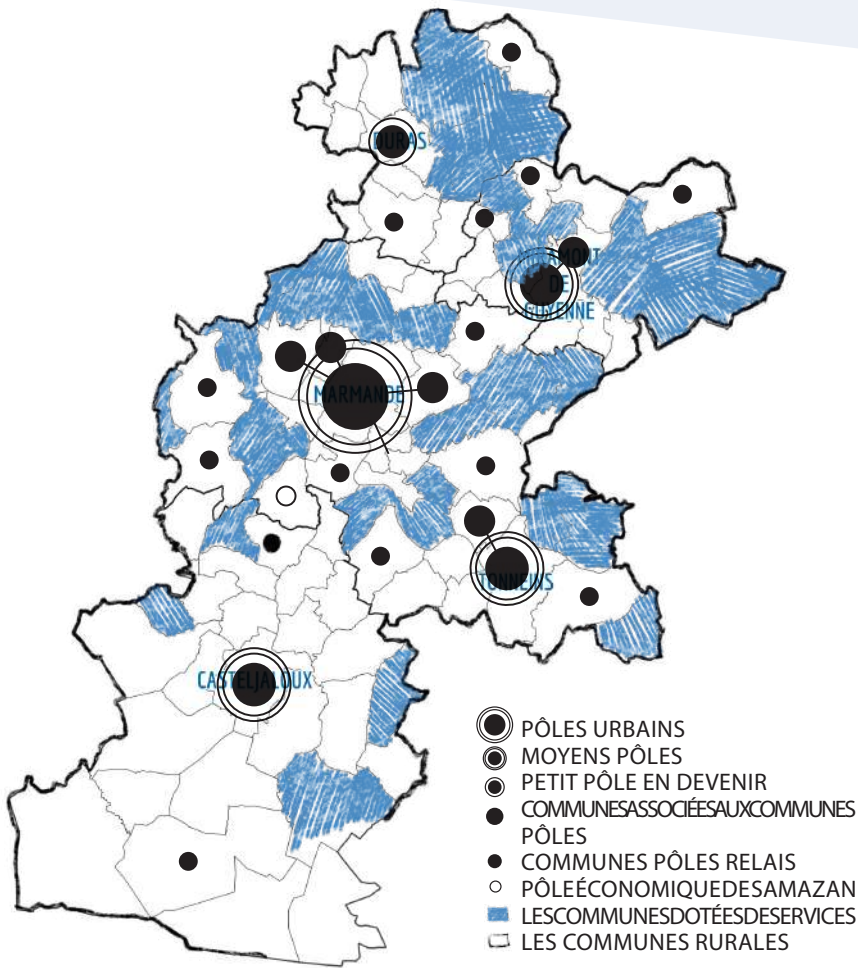
**- 50 %  
D'EXTENSION**

par rapport à la décennie  
passée

Tendre vers la **ZÉRO  
ARTIFICIALISATION  
NETTE D'ICI 2050**

échelle régionale





### 1. S'APPUYER SUR UNE ARMATURE URBAINE CONSOLIDÉE POUR LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

### 2. REVITALISER L'ENSEMBLE DES CENTRALITÉS EN DÉVELOPPANT DES DÉMARCHES TRANSVERSALES

- > Poursuivre la reconquête des centralités
- > Développer une politique commerciale en faveur des centralités
- > Se doter de services et d'équipements de qualité garantissant la cohésion sociale

### 3. RÉPONDRE AUX PARCOURS RÉSIDENTIELS DE TOUS LES HABITANTS PAR UNE POLITIQUE DU LOGEMENTS DIVERSIFIÉE

- > Développer l'attractivité de l'offre en diversifiant les produits proposés
- > Répondre à l'évolution du profil des ménages en adaptant l'offre de logements pour tous
- > Améliorer le parc de logements

## PILIER 3. FAIRE DES ATOUTS CULTURELS, TOURISTIQUES ET PATRIMONIAUX DES VECTEURS D'ATTRACTIVITÉ ET DE RAYONNEMENT DU TERRITOIRE

### 1. CONFORTER LE TERRITOIRE COMME DESTINATION TOURISTIQUE ET CULTURELLE D'IMPORTANCE

- > Favoriser l'émergence d'une économie créative culturelle et touristique
- > Coordonner et rendre plus lisible l'offre culturelle et touristique du territoire du Pays
- > Accompagner l'émergence d'une offre culturelle et touristique durable et de haute qualité

### 2. S'APPUYER SUR LES ATOUTS PATRIMONIAUX ET PAYSAGERS DE V3G POUR DÉVELOPPER SON ATTRACTIVITÉ

- > Préserver et valoriser la qualité des cadres de vie, richesses immatérielles du territoire

### 3. PRÉSERVER ET RÉGÉNÉRER LA BIODIVERSITÉ

- > Renforcer les continuités écologiques
- > Préserver la ressource en eau et assurer sa réutilisation
- > Préserver les sites naturels d'importance





## PILIER 4. ANCRER DURABLEMENT LE TERRITOIRE EN S'APPUYANT SUR SES RESSOURCES

### 1. PÉRENNISER DES ESPACES AGRICOLES GARANTS D'UNE AGRICULTURE PERFORMANTE LOCALE ET DE QUALITÉ

- > Préserver le foncier agricole stratégique
- > Accompagner le développement d'une agriculture responsable
- > Faciliter les circuits courts alimentaires
- > Accompagner l'agriculture, la sylviculture et la viticulture dans les transitions

### 2. FAIRE DU TERRITOIRE UN ACTEUR MAJEUR EN MATIÈRE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- > Réduire les besoins en énergie, au travers du soutien à l'amélioration de l'habitat ancien ou dégradé
- > Développer des mobilités durables pour tous
- > Déployer les énergies renouvelables

### 3. RENFORCER L'IMAGE D'UN TERRITOIRE DE SANTÉ ET DE BIEN VIVRE PAR UN CADRE DE VIE COHÉRENT

- > Anticiper les effets du changement climatique sur la gestion des ressources et des risques
- > Lutter contre les déserts médicaux
- > Prendre en compte les risques d'inondation dans les aménagements
- > Conforter l'action sociale sur le territoire, notamment en anticipation du vieillissement de la population



## DES RÉUNIONS PUBLIQUES POUR S'INFORMER ET DISCUTER

Le **09 Octobre 2024** au **Centre de Formation Professionnel de Marmande** à **18h30**.



Le **21 Octobre 2024** à la **Salle des fêtes de Bourgougnague** à **18h30**.

Le **30 Octobre 2024** au **Siège de la Communauté de Communes des Coteaux et Landes de Gascogne** (Grezet Cavagnan) à **18h30**.



## VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE, COMMENT PARTICIPER ?

*En envoyant un courrier*  
A Mr. le Président du Pôle  
Territorial Val de Garonne  
Guyenne Gascogne  
Place du marché  
47 200 Marmande

*Les registres de concertation*  
Des registres destinés à  
récolter vos avis aux sièges des  
intercommunalités et du Pôle  
Territorial

*En envoyant un mail*  
A l'adresse :  
poleterritorialv3g@valdegaronne.fr



[www.valdegaronne.fr](http://www.valdegaronne.fr)  
Site internet dédié au Pôle  
Territorial



**Pôle  
territorial**  
Val de Garonne -  
Guyenne - Gascogne